



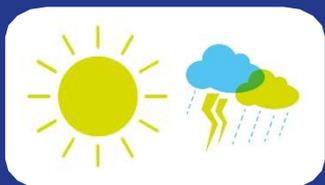
# Bulletin HYDRO Têt



## Campagnes des 09 et 16 juillet 2025

Le Syndicat de la Têt effectue depuis 3 ans maintenant un suivi annuel (et plus seulement à l'été) des cours d'eau de la Têt et de ses affluents en raison de la sécheresse intense qui perdure. Ces connaissances sont les bases nécessaires pour mieux comprendre le fonctionnement de nos rivières et se partager équitablement la ressource en eau.

Le SMTBV appelle l'ensemble des acteurs du territoire à respecter les restrictions toujours d'actualité. Ainsi que les tours d'eau intra-canaux mis en place.



### Point météo :

L'année 2025 est une année sèche seule exception : le mois de mars (+70%). Le mois de juin a été très sec et chaud dans la durée (6<sup>ème</sup> plus sec depuis 1947). Les quelques précipitations début juillet ont été très localisées provoquant des disparités dans l'humidité des sols et de la végétation. Le weekend du 14 juillet a été marqué par un épisode orageux essentiellement localisé sur la plaine du Roussillon (88 mm à Ille sur Têt, 84 mm à Perpignan / 7 mm à Prades) .

Prévisions pour les mois d'août: plus secs et chaud que d'habitude avec de possible épisodes plus frais.



Projet cofinancé par le Fonds Européen de Développement Régional

Syndicat mixte  
de la Têt bassin versant



3 rue Edmond Bartissol  
66000 PERPIGNAN  
T. 04 68 35 05 06

[www.bassintet.fr](http://www.bassintet.fr)

## MESURES REGLEMENTAIRES

Dernier comité barrage: 17 juillet 2025 ( prochain prévu le 01/08)  
Dernier comité ressource: 10 juillet 2025 ( prochain prévu le 05/08)



Arrêté préfectoral : n°175-0001 du 24 juin 2025.

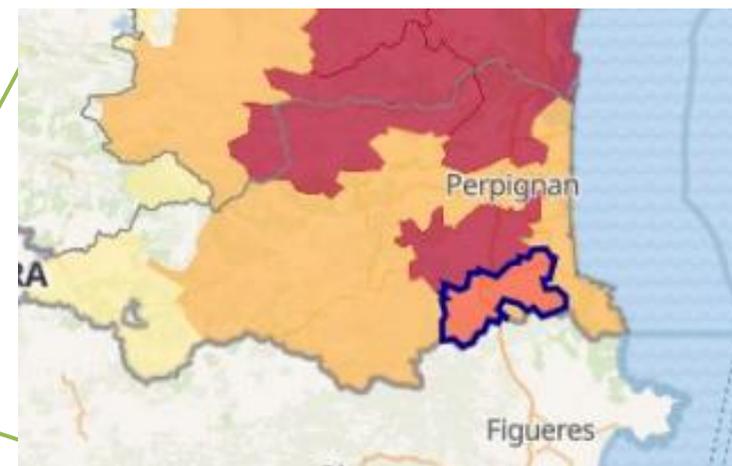
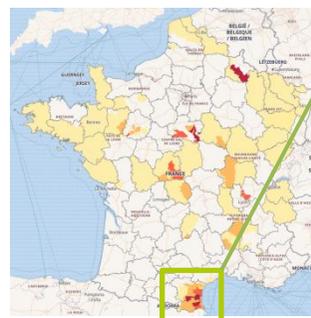
L'eau de surface de la Vallée de la Têt reste en **alerte**

Ressources souterraines (quaternaire et pliocène) : l'unité de gestion Aspres-Réart reste en **crise** et l'unité vallée de la Têt en **alerte**

Afin de préserver la ressource en eau pour assurer les besoins des secteurs utilisateurs dans les mois à venir, le Préfet des Pyrénées-Orientales a décidé de prendre un nouvel arrêté adaptant les restrictions d'usage déjà applicables aux particuliers, aux entreprises et aux collectivités publiques.

Retrouver toutes les infos concernant les mesures sur le site de la préfecture des Pyrénées Orientales/ Préservation de la ressource, ainsi qu'une foire aux questions sur l'application des restrictions (DDTM, 2025).

## CARTE DE FRANCE : Restriction en eau en période de sécheresse



**Dernière mise à jour :**  
**le 16 juillet 2025**

PAS DE RESTRICTIONS   VIGILANCE   ALERTE   ALERTE RENFORCÉE   CRISE

Le ministère de la Transition écologique et solidaire propose une carte accessible sur la plateforme VigiEau qui s'appuie sur la base de données Propluvia. [propluvia.developpement-durable.gouv.fr](http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr). Retrouver toutes les infos sur le site <https://vigieau.gouv.fr/>

Retrouver en dernière page de ce bulletin la déclinaison de ces restrictions.

## RÉSULTATS DES MESURES DE DEBIT BASSIN VERSANT TET

### Jaugeage SMTBV:

Jaugeage ponctuel effectué au moins une fois par mois. (le débit moyen est celui de l'étude volume prélevable)

### Jaugeage SPC:

Données de débit enregistrées en continu. (le débit moyen est celui d'HydroPortail)

Consultez le bulletin des nappes [en cliquant ici](#).

Retrouver toutes les infos concernant les données des stations SPC-DREAL avec le site HydroPortail.

Ce site est une plateforme développée par les services de l'Etat pour fournir un accès facile et centralisé à des données hydrologiques et météorologiques.

<https://hydro.eaufrance.fr/>

STATIONS TET en m <sup>3</sup> /s	09/07/2025	16/07/25	Débit moyen de juillet
Serdinya – SPC	2.7	2.3	4.9
Pont de Prades – SMTBV	2.1	1.3	7.4
Marquixanes – SPC	3.2	2.9	5.6
Barrage de Vinça – CD66	4.7	4.0	X
Néfiach – SMTBV	2.3	2.2	9.9
Perpignan Pont RD900 – SMTBV	2.4	2.7	7.8

STATIONS AFFLUENTS en m <sup>3</sup> /s	09/07/2025	16/07/2025	Débit moyen de juillet
Mantet – SMTBV	0.56	0.48	X
Confluence Cabrils Evol – SMTBV	0.28	0.18	0.90
Rotja Mas Py – SMTBV	0.35	0.25	0.89
Cady – SPC	0.31	0.28	0.51
Caillan – SMTBV	0.06	0.05	0.38
Castellane amont des prélèvements – SMTBV – PNRPC	0.19	0.12	X
Castellane aval des prélèvements – SPC	0.10	0.08	0.28
Llech – SMTBV	0.05	0.05	X

Syndicat mixte  
de la Têt bassin versant

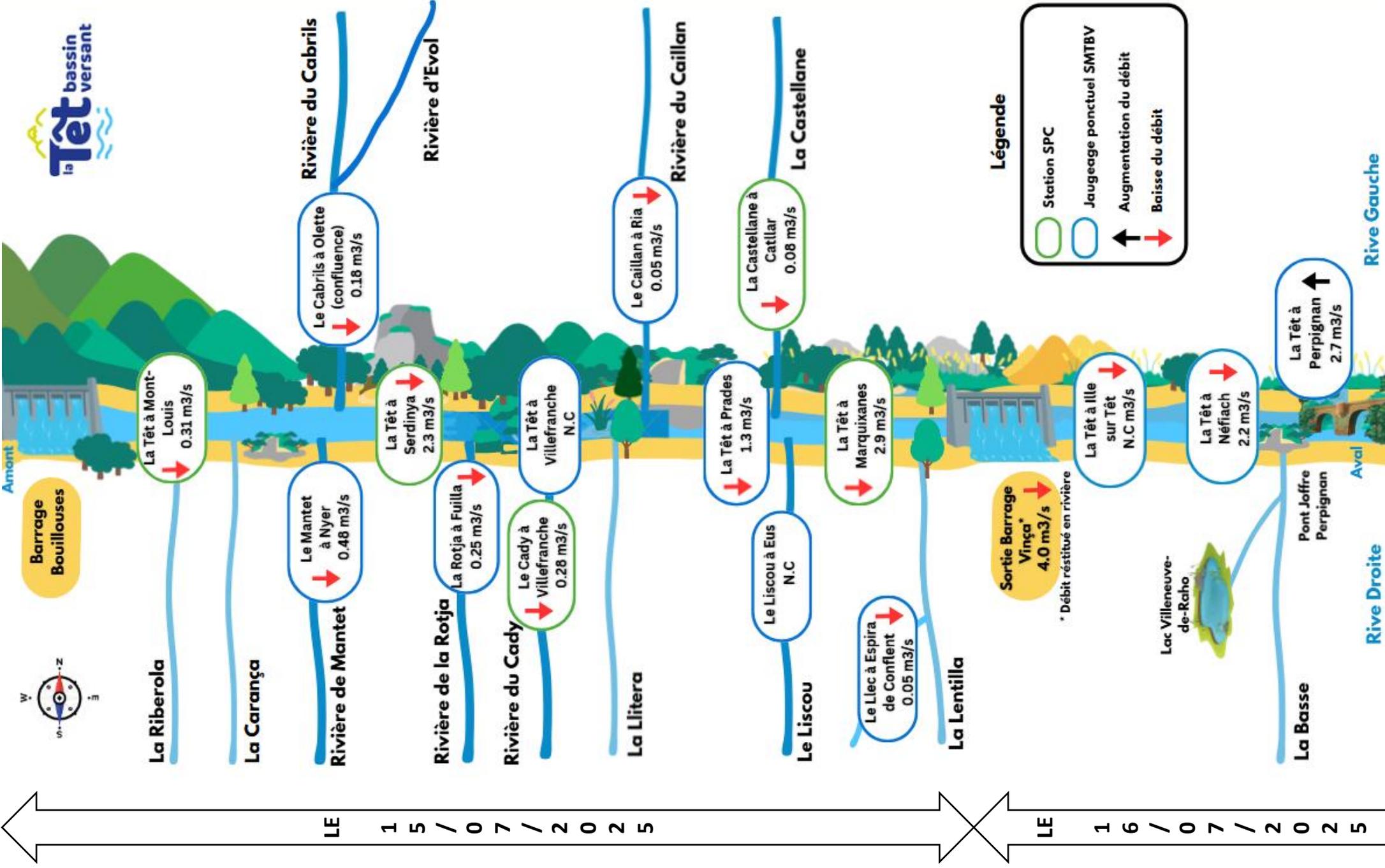


3 rue Edmond Bartissol  
66000 PERPIGNAN  
T. 04 68 35 05 06

[www.bassintet.fr](http://www.bassintet.fr)



# RÉSULTATS DES MESURES DE DEBIT BASSIN VERSANT TET



# LE POINT SUR ...



## ...LES COURS D'EAU



Le SMTBV effectue des campagnes de jaugeages toute l'année. Concernant l'année 2025, ces dernières ont lieu à une fréquence mensuelle en dehors de l'étiage et une fréquence bimensuelle durant l'étiage. Sur ses sites de jaugeage, le syndicat n'observe pour le moment pas de développement d'algues, mais d'autres secteurs peuvent être impactés.

L'étiage estival se poursuit avec des débits plus élevés que l'année dernière tout en restant en dessous des débits moyens, et fait suite à 3 ans de sécheresse ayant impacté les milieux et les hydrosystèmes (sources, nappes, ripisylves, zones humides).

### Les affluents rive gauche:

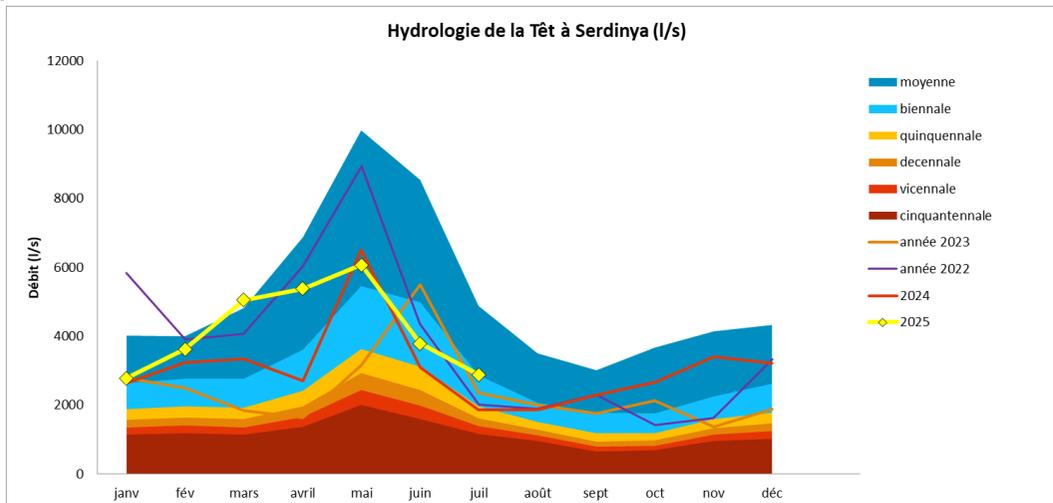
- Les débits chutent d'environ 15% sur le Caillan et d'environ 35% sur la confluence du Cabrils et de l'Evol par rapport à la semaine précédente. La vallée de la Castellane est soumise à une raréfaction de la ressource en amont des prélèvements (100L/s) entraînant de fortes tensions sur les usages. Un protocole de gestion est en cours d'expérimentation afin de soulager la pression sur les milieux et d'accompagner les usages.

### Les affluents rive droite:

- Les débits connaissent des diminutions allant de 10% sur le Cady à 30% sur la Rotja par rapport à la semaine antérieure. Ces diminutions tiennent compte des orages qui ont eu lieu et renforcent l'inégalité de ces précipitations par rapport à l'aval du bassin.

### L'axe Têt:

- On observe une baisse des débits malgré les orages de ce weekend, avec une diminution de 5 à 15% sur tout l'axe Têt. Les seules exceptions sont le secteur de Prades avec une diminution encore plus marquée de l'ordre de 40% et celui de Perpignan avec une augmentation du débit de 15% dû aux restrictions préfectorales en cours.



**RAPPEL: Veuillez noter que les activités de baignade et de promenade sont strictement interdites dans les zones environnantes du barrage de Vinça. Il est essentiel de respecter cette interdiction pour des raisons de sécurité.**

## ...LES BARRAGES

- Le barrage des Bouillouses effectue de petits programmes de turbinage, afin de maintenir la cote max (16.2 Mm<sup>3</sup>). Ce volume est mobilisable depuis le 1 juillet pour les irrigants de la Têt sur demande justifiée. Le seuil de gestion est fixé à Serdinya à 1.6 m<sup>3</sup>/s, débit en dessous duquel une dégradation significative sur les milieux et les usages apparaît.
- Le barrage de Vinça(19.3/24.5 Mm<sup>3</sup>) a commencé un déstockage précoce à la mi-juin (comme en 2024). Ce dernier est néanmoins plus rapide que l'année dernière avec un débit entrant très faible de 3m<sup>3</sup>/s contre un débit sortant à 5 m<sup>3</sup>/s.
- Les retenues de Villeneuve de la Raho sont remplies à hauteur de 13 Mm<sup>3</sup> (7 Mm<sup>3</sup> en 2024) ce volume est suffisant pour assurer les besoins en aval de la retenue. Pas de présence de cyanobactéries pour le moment.

## ...L'EAU POTABLE-QUALITE DE L'EAU

Les fortes chaleurs ont provoqué une augmentation de la consommation d'eau sur l'ensemble des communes du bassin versant.

- SIAEP Bouleternère – Ille sur Têt: les deux secteurs sont sous surveillance renforcée suite à la baisse continu du niveau des forages depuis le 15 mai même si les niveaux restent plus élevés qu'en 2024.
- PMM: Les prélèvements sont en baisses dans le quaternaire (-5%) et en hausses dans le pliocène (58%/42%).

## ...LES CANAUX AGRICOLES

Les besoins sont maîtrisés mais la situation peut rapidement se dégrader avec les fortes chaleurs et les baisses de débits.

L'ACAV (Association des Canaux à l'Aval de Vinça) a effectué une demande de diminution du débit sortant de Vinça en comité ressource. Une seconde a suivi lors du weekend orageux du 12/07 à 2 m<sup>3</sup>/s sortie barrage avec fermeture totale des 10 prises d'eau jusqu'au 15/07 à 8h00. L'objectif de ces deux demandes est de ralentir le déstockage du barrage afin que le stock disponible puisse tenir jusqu'à la mi-octobre.

**Il est important de rappeler que les indicateurs sont encore bien en deçà des moyennes et que l'écart à rattraper tant en terme pluviométrique, que sécheresse des sols reste critique.**

**Une vigilance accrue et un respect des arrêtés préfectoraux est de mise pour garantir une eau en quantité suffisante et de bonne qualité pour tous.**



Syndicat mixte de la Têt bassin versant

3 rue Edmond Bartissol  
66000 PERPIGNAN  
T. 04 68 35 05 06

[www.bassintet.fr](http://www.bassintet.fr)



Projet cofinancé par le Fonds Européen de Développement Régional

## Les mesures de restriction sécheresse pour :

les exploitants agricoles

les particuliers

les collectivités



# CHANGEONS DEMAIN, AGISSONS MAINTENANT

Ce contexte nous invite à ne pas relâcher nos efforts et à poursuivre notre implication dans la communication et la sensibilisation auprès des citoyens. Dans le cadre de ses missions, le Syndicat de la Têt – Bassin Versant (SMTBV) a conçu 3 plaquettes à destination des collectivités, des agriculteurs et des particuliers. Ces outils pratiques et didactiques ont pour objectif de synthétiser et de faciliter la compréhension des mesures à appliquer dans le cadre des arrêtés préfectoraux. Vous pouvez les télécharger gratuitement à partir des liens suivants et également sur notre site internet :

- [Livret Alerte à destination des collectivités](#)
- [Livret Alerte à destination des exploitants agricoles](#)
- [Livret Alerte à destination des particuliers](#)

Le Syndicat Mixte de la Têt - Bassin versant (SMTBV) vous explique les restrictions :

ARROSAGE :		
Les potagers		Si arrosage via un canal : respecter les horaires des tours d'eau (consultez le président de l'ASA du canal).
Les pelouses et jardins		L'arrosage des massifs fleuris et des plantes en pots est également concerné par les mesures de restriction.
Les arbres et arbustes		Pour les arbres et arbustes plantés en pleine terre avec un paillage végétal.
Les golfs		Sauf greens et départs : de 20h à 2h avec une eau issue d'un processus de réutilisation.

NETTOYAGE - LAVAGE :		
Les façades, toitures et terrasses		Sauf les surfaces en travaux et/ou impératif sanitaire.
Les voitures à domicile		Optez pour des solutions alternatives en choisissant des produits adaptés sans utiliser la moindre goutte d'eau !
Les voitures en station		Pour les stations de lavages professionnelles équipées de matériel haute-pression ou d'un système de recyclage des eaux (minimum 70%).
Les bateaux		Sauf si travaux et réalisé par un professionnel.

REPLISSAGE :	
Les piscines	 Interdiction

Appoint toléré :

- si impératif sanitaire (moustiques) sous réserve d'une réduction des besoins en eau,
- pour le bon fonctionnement des dispositifs d'alarme.

Dans tous les cas : Pensez à bâcher votre piscine !

DIVERS :	
Les prélèvements dans les cours d'eau	 Interdiction
Les fontaines en circuit ouvert	 Interdiction
Les douches de plage	 Interdiction
Création ou l'approfondissement d'un forage	 Interdiction

Les mesures de restriction ne s'appliquent pas à l'utilisation de l'eau de pluie, de l'eau de mer et de l'eau domestique recyclée.

N'hésitez pas à les diffuser (réseau, association, lieux publics, écoles, bulletins municipaux, offices de tourisme,...).

Pour toute question d'autorisation ou de procédure, la préfecture reste l'autorité compétente.

- Site internet de la DDTM pour suivre l'actualité (arrêté préfectoral en vigueur) : [Site DDTM](#)
- Courriel DDTM : [ddtm-secheresse@pyrenees-orientales.gouv.fr](mailto:ddtm-secheresse@pyrenees-orientales.gouv.fr)

Le Syndicat ne saurait en aucun cas se substituer aux services de l'Etat. Les documents ici produits ne sont ni contractuels ni opposables mais destinés à faciliter l'information et compréhension des mesures promulguées, parce que chaque goutte compte !

L'EUROPE S'ENGAGE  
L'OCCITANIE AGIT



La Région Occitanie  
Pyrénées - Méditerranée



Syndicat mixte de la Têt bassin versant

3 rue Edmond Bartissol  
66000 PERPIGNAN  
T. 04 68 35 05 06

[www.bassintet.fr](http://www.bassintet.fr)

Projet cofinancé par le Fonds Européen de Développement Régional